

Chapitre II

Enjeux et propositions d'actions

PARTIE A : DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

1. IDENTIFICATION DES FACTEURS D'EVOLUTION DES HABITATS

Chaque habitat naturel ou habitat d'espèce est soumis à des facteurs d'évolution qui, de fait, influent sur son état général. Ils peuvent être d'ordre naturel ou bien liés à une activité humaine.

Afin de déterminer les enjeux de conservation sur le site, il convient d'identifier ces facteurs d'influence et d'évaluer la **vulnérabilité** de chaque type d'habitat vis à vis de ces derniers, combinée à une autre notion, **l'urgence des mesures à prendre**.

1.1 Facteurs naturels

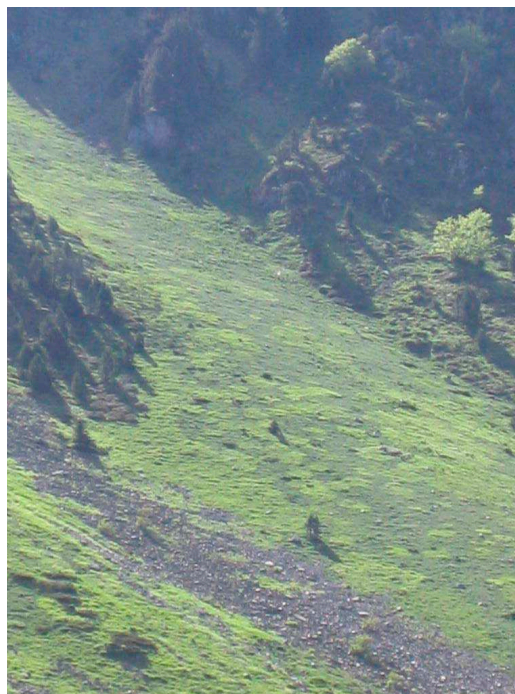
L'évolution naturelle de chaque type d'habitat s'inscrit généralement dans des séries dynamiques propres. Ainsi, en l'absence d'interventions humaines, différents stades de végétation se succèdent dans le temps. Par exemple, un milieu ouvert de l'étage montagnard est voué à être remplacé petit à petit par des formations de ligneux bas, elles mêmes supplantées par la suite par de la forêt.

1.1.1 La dynamique naturelle

Plusieurs cas de figure liés à la dynamique naturelle des habitats ont été observés sur le site.

3 stades « dynamiques » ont été relevés sur le site :

- ✓ **Stabilisation d'éboulis** par des habitats de pelouses (à gispet par exemple) ou par des habitats de lande à rhododendron ;
- ✓ **Transition d'habitats de pelouses vers d'autres pelouses** annonçant l'installation future de landes (pelouses calcaires montagnardes colonisées par le brachypode rupestre en photo ci-contre, pelouses à féтуque paniculée s'installant sur des gradins à gispet) ;
- ✓ **Fermeture des milieux de pelouses** par des formations de **landes** ou de fourrés (rhododendron, genévrier, callune...);
- ✓ **Transition de la lande à rhododendron à la forêt** de pins à Crochet.



1.1.2 L'érosion

A l'inverse de la colonisation par les ligneux, les milieux ouverts peuvent subir des phénomènes d'érosion, le plus souvent naturelle, qui entraînent la mise à nu du sol. Le plus souvent considérée comme un indicateur de « dégradation », la présence de sol nu fait parfois partie intégrante d'un type d'habitat. par exemple, les pelouses en gradins à Gispet. Les avalanches constituent un autre facteur d'érosion. Elles favorisent le maintien d'un certain degré d'ouverture de la végétation pour les zones parcourues régulièrement. Quant aux avalanches se produisant plus rarement sur des zones où la dynamique de la végétation a eu le temps de s'exprimer, une régression de cette dynamique peut s'observer. Dans le vallon d'aygues cluses, pendant l'hiver 2003, une avalanche de grande amplitude a emporté la strate arborescente, la zone parcourue est passée d'un habitat de forêt de pins à crochet à un habitat de lande à raisin d'ours.

1.1.3 La dynamique propre aux zones tourbeuses et autres milieux liés à la présence d'eau

Sous nos latitudes et en l'absence d'interventions humaines, la plupart des tourbières évoluent, en passant par différents stades dynamiques, vers des formations boisées. Les stades primaires, caractérisés par la présence d'espèces adaptées à ces milieux (carex de Daval par exemple en photo ci-contre), sont alors remplacés par des formations plus banales, moins diversifiées. Cette évolution entraîne, naturellement, une perte d'habitats remarquables.



En milieu montagnard, les principales formations remarquables rencontrées se situent en bord de cours d'eau (Bas marais), au sein de lacs (formations à Rubanier). Ces formations sont sensibles à toute modification dans l'alimentation en eau, élément indispensable à leur maintien.

1.2 Facteurs liés aux activités humaines

L'évolution naturelle des milieux peut être accélérée ou bien freinée par l'intervention de l'homme. Il est néanmoins rare d'observer sur le site des habitats n'ayant pas été façonnés par l'homme ou par le parcours des animaux.

L'évaluation de l'impact des activités humaines sur les habitats naturels et les habitats d'espèces du site permet de déterminer un degré de **vulnérabilité** de ces derniers mais aussi de mettre parfois en évidence la nécessité de ces mêmes activités pour le maintien de la diversité des milieux.

Remarque

L'influence des activités humaines sur tel ou tel habitat ou habitat d'espèce est retranscrite dans les fiches descriptives sous le terme de « **pratiques déterminantes** ». Un système de flèche ascendante ou descendante indique si la pratique a un impact positif ou négatif sur l'intégrité de l'habitat.

1.2.1. Le pastoralisme :

a) Effets sur les habitats de pelouse

Cette activité est celle qui présente la plus grande incidence sur le milieu naturel.

La pression pastorale contient la dynamique de la végétation qui tendrait sur une grande partie du site vers l'installation de la forêt de pins à crochet essentiellement. Le **pastoralisme favorise le maintien d'une mosaïque de milieux ouverts**, il est **source d'une plus grande diversité paysagère et biologique**. Depuis le milieu du siècle dernier, la baisse de cette pression, l'abandon ou la modification de certaines pratiques (débroussaillage, écobuage) ont permis une évolution vers des habitats naturels de plus en plus fermés. L'expression de cette dynamique naturelle est restée relativement modérée du fait de l'altitude et de la présence estivale du bétail. La limitation de ce processus dans le futur, qui constituerait un appauvrissement de la **biodiversité**, est donc essentiellement **liée au maintien du pastoralisme**.

b) Effets sur les habitats de zone humide

Tout comme pour les pelouses, il est nécessaire car il **permet de limiter l'évolution de la végétation vers des stades préforestiers**, cependant l'effet mécanique d'un piétinement trop intense peut se révéler ponctuellement négatif pour l'habitat. Ainsi, la présence d'un bas marais à carex rostré au Lienz peut constituer un faciès de dégradation du bas marais alcalin.

c) Effets sur l'habitat du Lézard des Pyrénées

Le pastoralisme favorise le **maintien** des milieux ouverts et notamment **des pelouses en gradins à gispet** qui sont **affectionnées par le lézard des Pyrénées**.

d) Traitements sanitaires du bétail

Plusieurs substances vétérinaires sont utilisées afin de protéger le bétail contre les parasites. Certaines substances affectent des maillons sensibles de la chaîne des insectes décomposant les bouses, en particulier les coléoptères et les diptères coprophages. Leur élimination partielle entraîne d'une part une diminution de la biodiversité, d'autre part diminue la vitesse d'intégration des bouses dans le sol et donc la fertilité du pâturage.

Si la nocivité de certaines molécules est connue, les pratiques locales de traitement le sont beaucoup moins aujourd'hui. La molécule utilisée, le mode d'administration de la molécule, la période de traitement sont ainsi autant de paramètres dont la connaissance n'est aujourd'hui pas suffisante pour évaluer l'incidence de ces traitements sur le milieu naturel. Une étude portant spécifiquement sur les pratiques des éleveurs est menée à l'échelle départementale à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, la DDAF et la DDSV.

1.2.2. Les activités de loisirs :

Le site reçoit une **fréquentation estivale importante** de la part des randonneurs. Le relief du site est assez marqué, il comporte en outre de grandes surfaces minérales (falaises et éboulis), la fréquentation est de ce fait très inégalement répartie. Elle se localise essentiellement sur une zone tampon de part et d'autre des sentiers, sur les pelouses et autour des lacs. Certaines portions de sentier sont endommagées, ainsi de nombreux **lacets** ont été **coupés** provoquant une



érosion aggravée par le ruissellement des eaux et certaines portions de **sentiers** sont **dédoublées**. Ces phénomènes, présents notamment sur le linéaire entre le Pountou et la lac Dets Coubous (cf photo ci-dessus), constituent des **dégradations des habitats naturels bordant le sentier** susceptibles de s'aggraver au cours du temps.

Les vallées du site sont pénétrées par deux pistes : la piste de la Glère pour la vallée du même nom et la piste du Pountou pour les vallées Dets Coubous et D'Aygues Cluses. Un arrêté municipal régit l'accès de la piste de la Glère à partir du lacet du Lheurtet et l'accès de la piste du Pountou est libre. Le passage des voitures perturbe l'activité pastorale nécessaire au maintien des milieux ouverts.

1.2.3. L'hydroélectricité :

Cette activité a des effets sur l'habitat du desman des Pyrénées, il est noté que les modifications de débit dues à l'activité hydroélectrique entraînent des modifications physico-chimiques de l'eau (baisse de la teneur en



O_2) et la diminution des sources de nourriture (larves d'invertébrés aquatiques) du desman. Localement, les hausses de débit notables concernent le barrage Dets Coubous. Ces lâchers d'eau ont lieu lors de travaux et une fois par décennie lors de la vidange du barrage. La dernière vidange a eu lieu en 2003 (photo ci-contre), la prochaine aura lieu en 2013. Les

variations de débit en aval du barrage restent donc relativement occasionnels toutefois il faut noter que les mesures réalisées à l'occasion de ces opérations donnent seulement des indications de turbidité de l'eau, mais n'apportent pas d'informations sur les incidences directes sur les espèces aquatiques. Le lac n'a pas de ceinture lacustre, l'incidence des variations de niveau est donc limitée au niveau des rives.

Enfin, la réflexion autour de cette espèce s'est portée uniquement à l'intérieur du site. Elle ne s'est pas étendue en aval. L'incidence des aménagements de Tournabouts, de la route du Tourmalet sur la continuité des échanges de populations entre le Bastan et les ruisseaux du site n'ont notamment pas été étudiés.

2. HIERARCHISATION DES ENJEUX

L'opérateur a choisi d'utiliser 3 critères pour la définition des enjeux :

- ✗ Le niveau de **priorité de conservation** : il a été déterminé grâce à l'analyse écologique
- ✗ Le degré de « menace » ou de **vulnérabilité** pour chaque habitat et habitat d'espèce : il regroupe l'ensemble des facteurs d'influence naturels et humains identifiés sur le site associés à une évaluation de l'urgence des mesures à prendre
- ✗ La **valeur d'usage** de chaque habitat naturel et habitat d'espèce pour les usagers du site

2.1 Les habitats naturels

Intitulé de l'habitat (selon EUR 15)	Référence Fiche Habitat	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Priorité de conservation	ENJEU
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	H08	6230	36-31	1	I
Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	H07	6210	34-32	1	I
Eaux stagnantes à <i>Sparganium</i>	H01	3130	22-3114	2	II
Pelouses calcaires alpines et subalpines	H06	6170	36-4	2	II
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	H05	6140	36-314	3	II
Tourbières basses alcalines	H09	7230	54-24	1	II
Lande à Rhododendron	H02	4060	31-42	3	III
Fourrés à Genévrier nain	H03	4060	31-431	2	III
Lande à Raisin d'ours	H04	4060	31-47	2	III
Forêt de pins de montagne à Rhododendron	H15	9430	42-413	2	III
Forêt de pin de montagne à Raisin d'ours	H16	9430	42-424	2	III
Falaises siliceuses pyrénéennes	H13	8220	62-211	3	III
Éboulis siliceux pyrénéens	H10	8110	61-114	3	III
Éboulis calcaires pyrénéens	H11	8120	61-2	2	III
Falaises calcaires pyrénéennes	H12	8210	62-12	2	III
Dalles rocheuses à végétation pionnière	H14	8230	62-3	2	III

Tableau 19 : Niveaux d'enjeu pour les types d'habitats d'intérêt communautaire

- Enjeu fort de niveau I : il concerne l'habitat potentiellement prioritaire ainsi que les pelouses calcaires montagnardes.

- Enjeu moyen de niveau II : il regroupe des habitats occupant de petites surfaces (eux stagnantes à *Sparganium* et tourbières basses alcalines), les pelouses calcaires subalpines et alpines peu courantes sur le site et les pelouses à gispét, communes, mais parfois menacées par la dynamique de la végétation.
- Enjeu faible de niveau III : il comprend les habitats bien présents sur le site et/ou peu menacés.

2.2 Les habitats d'espèces :

Nom de l'Espèce	Référence Fiche Espèce	Code Natura 2000	Priorité de conservation	ENJEU
Desman des Pyrénées	E01	1301	1	I
Lézard des Pyrénées	E02	1995	1	I
Euprocte des Pyrénées	E03		2	II

Tableau 20 : Niveaux d'enjeu pour les espèces animales d'intérêt communautaire

- Enjeu fort de niveau I : il concerne les espèces inscrites à l'annexe II de la DH
- Enjeu moyen de niveau II : Il concerne une espèce inscrite à l'annexe IV de la DH.